



LISTE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 20 MARS 2026

<i>N°</i>	<i>OBJET</i>
<i>POINT N° 1 – DEL 2026-03-1B/5.1</i>	<i>INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL</i>
<i>POINT N° 2 – DEL 2026-03-2B/5.1</i>	<i>ELECTION DU MAIRE</i>
<i>POINT N° 3 – DEL 2026-03-3B/5.1</i>	<i>DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS</i>
<i>POINT N° 4 – DEL 2026-03-4B/5.1</i>	<i>ELECTION DES ADJOINTS</i>
<i>POINT N° 5 – DEL 2026-03-5B/5.6.2</i>	<i>CHARTRE DE L'ELU LOCAL</i>
<i>POINT N° 6 – DEL 2026-03-6B/5.3.3</i>	<i>ELECTION DU DELEGUE TEA</i>
<i>POINT N° 7 – DEL 2026-03-7B/5.3.3</i>	<i>DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU BALLON DES VOSGES</i>
<i>POINT N° 8 – DEL 2026-03-7B/5.3.3</i>	<i>DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE LA THUR</i>

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE

Séance du 20 MARS 2026 à 18 h 30

Installation du Conseil Municipal – Election du Maire et des Adjoints

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GEISHOUSE proclamés par le bureau électoral à la suite des scrutins du 15 mars 2026 se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026 par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

Lucie SCHMIDT, Alec SIMUNOVIC, Anne CHRISTEN, Eric CATTENOZ, Hélène ZUSSY, Emmanuel FIEG, Joselyne HALLER, Marc MAURER, Clara JUPILLE, Christian BIGNOSI, Elodie ENGLER-GASS

Le quorum est atteint pour valablement délibérer.

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	11
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	11
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	11

Discours de M. Claude KIRCHHOFFER, Maire

Mesdames et messieurs, chers membres de mon conseil, chers collègues nouvellement élus lors des élections de dimanche passé, je vous souhaite la bienvenue en ce jour si particulier pour moi de ma fin de mandat et de votre installation aux manettes du village.

Vous avez décidé de vous engager pour prendre la succession de mon équipe pour gérer notre village de Geishouse pour les 6 années à venir. Avec la deuxième liste qui s'est présentée, et qui n'a pas démérité au regard des suffrages accordés, vous serez la nouvelle force de proposition pour Geishouse qui le mérite bien. Je vous félicite pour votre engagement. C'est avant tout un geste citoyen et courageux de nos jours. C'est une grande responsabilité que vous prenez vis-à-vis des habitants de Geishouse.

En 2020 lorsque j'ai décidé me présenter et que j'ai formé mon équipe, une des raisons majeures a été d'éviter que Geishouse ne tombe sous la coupe d'un bourg voisin. Nous sommes un village de montagne particulier dans la vallée. Fusionner aurait été problématique sur de nombreux sujets, en tout cas signe de perte d'autonomie.

Être Maire, adjoint ou conseiller, c'est surtout être disponible, à l'écoute de ses concitoyens et de les servir au mieux et dans l'intérêt du bien commun et dans la mesure du possible pour faire évoluer positivement le village.

Vous vous rendrez vite compte que les tâches sont multiples et parfois complexes, souvent éreintantes, parfois désagréables et difficiles, mais passionnantes si on les assume avec désintéressement, avec discernement et avec du cœur.

La condition indispensable est le travail de groupe ou chacun peut faire valoir ses compétences et y apporter son enthousiasme. Pour avancer, une cohésion est nécessaire et essentielle. Veiller au bien-être des citoyens, rester à leur écoute, être tolérant sont des qualités indispensables pour un mandat serein.

Gérer une commune a profondément évolué en 50 ans. Si dans le passé on gérait au niveau du seul village, aujourd'hui les acteurs extérieurs sont nombreux et indispensables : la CEA, la Région Grand Est, le Commissariat du Massif, mais aussi les associations telles que celle des élus de Montagne, des Maires ruraux, des communes forestières sont des entités conseillères, décisionnaires et incontournables. Les bonnes relations avec l'Office National des Forêts, les associations de chasse, les agriculteurs sont nécessaires pour assurer un climat de confiance.

Geishouse était un village vieillissant. Une nouvelle génération est en train de s'installer parce que Geishouse est réputé pour son site et sa qualité de vie. Geishouse ne doit pas pour autant devenir une cité dortoir ou de villégiature. Faire évoluer le village c'est envisager des solutions de transport, d'urbanisme et d'alimentation, mais aussi de vie associative et sportive qui peine à redémarrer après la COVID.

Geishouse dispose de forces vives capables de canaliser et de fédérer. Encore faut-il leur donner les possibilités. Je citerai une fois de plus le proverbe africain qui m'est cher et que j'ai cité à ma prise de fonction : « Seul on va vite, mais ensemble on va plus loin »

Mon équipe a initié beaucoup d'activités : Boîtes à livre, trocathèque, Marché, Voie Verte pour les amateurs de mobilités douces, tout en préservant la biodiversité, fleurissement et décorations pour les fêtes tout au long de l'année, évènements culturels, parcours pédestre, garderie scolaire qui permettra peut-être de garder nos classes et notre école à Geishouse plus longtemps qu'ailleurs.

Nous avons voulu insuffler une nouvelle dynamique et placer l'humain au centre de nos préoccupations. Je leur en suis infiniment reconnaissant pour leur engagement, leur esprit de solidarité et de partage, pour leur bonne humeur, sans attendre de remerciements en retour pourtant mérités. Nous partons avec le sentiment du devoir accompli. A vous de prendre le relais ! J'émetts le vœu que cet élan ne soit pas brisé et vain, et qu'il puisse perdurer pour le bien vivre des habitants. Le contraire serait incompréhensible. Quelle que soit l'équipe en place, le maître mot doit sauter à l'esprit doit être SERVIR ; Servir procure du plaisir à celui qu'on sert et de la reconnaissance à celui qui en bénéficie. Unir vos compétences dans la diversité sera la clé de votre réussite. Le moment est venu pour moi et mon équipe de se retirer et de tourner la page, une belle page. Au futur Maire je laisse mon fauteuil et mon bureau à disposition pour autant qu'il veuille s'en servir. Il a été acheté avec mes deniers personnels et fait partie de la vie de la Mairie. S'il n'était pas à votre convenance, je vous serai gré de me le faire savoir.

Je vous confie Floriane, nouvellement engagée comme secrétaire de Mairie en 2025 à la place d'Aline Munsch dont les compétences ne sont plus à démontrer. Elle a mis tout son cœur et son courage dans ce travail nouveau pour elle, et a montré son professionnalisme dans une tâche aux multiples facettes et toujours plus complexes. Elle excelle en courtoisie avec les villageois. Je l'en remercie infiniment. Prenez en soin ! Elle en a besoin.

Pour moi, je me retire pour consacrer ma vie à ma famille et aux loisirs. Attaché viscéralement à Geishouse depuis mon enfance, je continuerai à œuvrer sous d'autres facettes. Je suis fier de mon pays la France, de mon Alsace et de mon village, que je n'hésite pas à citer comme le plus beau village de montagne.

La fonction de Maire est une expérience unique, enrichissante et passionnante. Mais le moment démocratique est venu de passer le relais à une autre équipe, qui j'en suis sûr mettra tout son cœur à l'ouvrage. Je vous souhaite bonne chance pour que Vive et prospère Geishouse !

Conformément à l'article L.2121-7 du CGCT, je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus suite au scrutin de 15 mars 2026 :

- Lucie SCHMIDT
- Alec SIMUNOVIC
- Anne CHRISTEN
- Eric CATTENOZ
- Hélène ZUSSY
- Emmanuel FIEG
- Joselyne HALLER
- Marc MAURER
- Clara JUPILLE
- Christian BIGNOSSI
- Elodie ENGLER-GASS

Je constate que le Conseil Municipal est au complet et vous déclare donc officiellement installés dans vos fonctions de conseillers municipaux de la commune de Geishouse.

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, je confie la présidence de la séance à Christian BIGNOSSI, doyen d'âge de l'assemblée qui va présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Claude KIRCHHOFFER, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Mmes et MM. Lucie SCHMIDT, Alec SIMUNOVIC, Anne CHRISTEN, Eric CATTENOZ, Hélène ZUSSY, Emmanuel FIEG, Joselyne HALLER, Marc MAURER, Clara JUPILLE, Christian BIGNOSSI, Elodie ENGLER-GASS, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Hélène ZUSSY (art. L 2121-15 du CGCT).
Il sera assisté de Mme Floriane WALTER, secrétaire de mairie.

M. Christian BIGNOSSI, le plus âgé des membres du conseil municipal, a ensuite pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

4

POINT N° 2 – DEL 2026-03-2B/5.1

ELECTION DU MAIRE

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, à savoir M. Christian BIGNOSSI a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **onze** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :

- o Mme Clara JUPILLE
- o M. Emmanuel FIEG

2.3. Déroulement du scrutin

Mme Lucie SCHMIDT a été la seule candidate déclarée aux fonctions de Maire.

Chaque conseiller municipal a été invité à remettre fermé dans une urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire bulletins blancs :	3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

Mme Lucie SCHMIDT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Discours de prise de fonctions de Mme Lucie SCHMIDT, Maire nouvellement installée :

Chères Geishousoises, chers Geishousois,

Chères auditrices et auditeurs,

Chers membres du nouveau conseil municipal,

C'est avec une très grande émotion, une immense fierté et beaucoup d'humilité que je m'adresse à vous ce soir, en tant que « Madame la Maire ».

Je réserve mes premiers mots à Claude, Gérard, Pierre-Edouard, Elodie, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux sortants. Arrivés à la tête de la commune en 2020, dans des conditions inédites, vous vous êtes attelés à des chantiers d'envergure – presbytère, voie verte – mais aussi au maintien d'une vie de village à laquelle nous tenons tant - le marché, le bûcher. Merci.

Merci ensuite à chacun des membres de mon équipe. Grâce à votre détermination, surtout toi Alec, nous avons créé un collectif de personnes engagées, soudées et déterminées à « Préserver Geishouse aujourd'hui, pour demain ».

Et je profite de ce paragraphe sur les remerciements pour mentionner Nicolas, mon mari, Coralie et Elise, mes filles, pour leur soutien. Ils savent le temps que je devrai consacrer à mes nouvelles fonctions, et me soutiennent. Merci.

Ces élections municipales 2026 ont fortement mobilisé les électeurs du village. Elles ont été un vrai succès démocratique, faisant se déplacer plus de 77% des électeurs. Dans ces temps où la démocratie dans le monde peut sembler parfois fragile, nous ne pouvons que nous satisfaire de l'intérêt des villageois pour les affaires de la commune. A tous ceux qui se sont déplacés, et à ceux qui ont choisi notre liste, Merci.

Je n'oublie pas l'ensemble des membres de la liste de Monsieur Christian Bignossi. La campagne électorale s'est déroulée dans le plus grand respect. Nous ne pouvons que nous en satisfaire. Merci aussi.

Nous voilà maintenant au moment du premier conseil municipal. Tous autour de cette table, nous apprêtons à endosser de nouvelles fonctions. Cela nous engage et nous oblige. Servir notre beau village de Geishouse, c'est être au service des hommes et des femmes qui la composent, dans le respect des lois de la République. L'humain doit être au centre des préoccupations qui guident notre action. C'est en ce sens que nous nous attacherons à toujours agir dans l'écoute, le dialogue, le respect des uns et des autres et dans l'intérêt général.

Geishouse est un village magnifique, où il fait bon habiter, randonner, jardiner, discuter, rire... Le préserver, c'est faire en sorte qu'il reste ce lieu de vie actif, dynamique, vivant et investi par ses habitants.

Ce sera tout le sens de ce mandat, et de cette nouvelle équipe. Alec, Anne, Eric, Hélène, Marc, Joselyne, Manu, Clara, Christian et Elodie, il est temps maintenant de se mettre au travail. Ensemble, continuons d'écrire l'histoire de Geishouse.

Merci.

POINT N° 3 – DEL 2026-03-3B/5.1

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Mme la Maire nouvellement installée, a donné lecture de l'article L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, qui dispose que le conseil municipal détermine librement le nombre des Adjointes sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, et a proposé au conseil municipal de fixer le nombre d'Adjointes à 2.

Il a rappelé que les Adjointes au Maire sont Officiers de Police Judiciaire et Officiers d'Etat-Civil, au même titre que le Maire, et peuvent suppléer celui-ci, en cas d'absence ou d'empêchement.

Par ailleurs, le nombre des Adjointes peut être modifié à tout moment par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 voix contre :

- a décidé de fixer le nombre d'Adjointes à deux.

POINT N° 4 – DEL 2026-03-4B/5.1

ELECTION DES ADJOINTS

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :	2
e. Nombre de suffrages exprimés :	7
f. Majorité absolue :	4

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Alec SIMUNOVIC. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

- 1er Adjoint : Alec SIMUNOVIC
- 2ème Adjointe : Anne CHRISTEN

Suite à l'élection des adjoints, Christian BIGNOSSI demande la parole :

*« Madame la Maire, Chers membres du Conseil, Chers Geishouseois,
Suite aux résultats des élections du 15 mars dernier, votre équipe a été élue à la majorité, avec un écart de 26 voix, soit une avance de 13 voix. Face à ce score, qui divise notre village en deux, je vous ai demandé d'accéder, à minima, à un poste d'adjoint afin de répondre à la demande d'une partie des habitants de la commune.*

Votre contre-proposition consistant à instaurer une période « d'essai » au sein du conseil avant de m'octroyer le poste souhaité, sous réserve que je fasse preuve d'engagement, de compétence et de bonne conduite, n'étant pas recevable, je vous adresse ma démission du conseil municipal de Geishouse, prenant effet à réception de ce courrier.

Je vous prie de bien vouloir porter cette information à la connaissance du préfet »

Elodie ENGLER-GASS donne également sa démission.

Les deux courriers ont été transmis en préfecture le 23/03/2026

Christian BIGNOSSI et Elodie ENGLER-GASS quittent la séance, elle se poursuit avec 9 membres

POINT N° 5 – DEL 2026-03-5B/5.6.2

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Charte de l'élu local :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du même code et a remis une copie de la charte à chaque conseiller municipal.

ELECTION DU DELEGUE TEA

Le 20 mars 2026 à 18h30

se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Lucie SCHMIDT.

Étaient présents : Lucie SCHMIDT, Alec SIMUNOVIC, Anne CHRISTEN, Eric CATTENOZ, Hélène ZUSSY, Emmanuel FIEG, Joselyne HALLER, Marc MAURER, Clara JUPILLE, soit 9 des membres en exercice,

Étaient absents : Christian BIGNOSSI, Elodie ENGLER GASS

Le conseil municipal de la commune de Geishouse,

Vu les articles L.2122-7 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 1997 portant création de Territoire d'Energie Alsace (TEA) ;

Vu l'article 9-1 des statuts indiquant la répartition du nombre de délégué(e)s ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégué(e)s (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret) ;

A l'unanimité il n'est pas procédé à un scrutin secret

Mme Hélène ZUSSY, à l'unanimité des présents, soit 9 voix, a été proclamée déléguée.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU BALLON DES VOSGES

Créé en 1989, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges regroupe 197 communes réparties sur deux régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et quatre départements (Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Haute-Saône).

Le Parc, géré par un syndicat mixte, s'organise autour d'un projet de territoire, « **la charte** », qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines, il contribue aussi au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Pour y parvenir, son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

Les élections municipales de mars 2026 entraînent le renouvellement des délégués des communes au Syndicat Mixte du Parc. En tant que membre du Syndicat mixte du Parc, la commune bénéficie d'un siège pour un élu du Conseil Municipal.

Relais essentiel entre la commune et le Parc, l'élu(e) délégué(e) de la commune au Parc :

- Reçoit régulièrement des informations et des invitations du Parc sur les actions et les manifestations pour en informer son Conseil Municipal et les habitants ;
 - Est invité à participer à l'Assemblée annuelle, aux commissions thématiques, aux comités de pilotage sur des sujets qui intéressent sa commune ;
 - Peut se présenter à l'élection du Comité et du Bureau Syndical du Parc, organes exécutifs du Syndicat mixte ;
 - Peut être le relais de la commune pour solliciter des conseils des techniciens du Parc sur des projets en lien avec la charte du Parc.
- Pour la commune de Geishouse, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, soit 9 voix :

- **a désigné Eric CATTENOZ en qualité de délégué titulaire et M. Hélène ZUSSY en qualité de délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.**

POINT N° 8 – DEL 2026-03-8B/5.3.3

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE LA THUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5721-2,

VU les statuts du syndicat mixte de la Thur,

Considérant qu'il y a lieu désormais, à la suite de l'entrée en fonctions effectives du nouveau Conseil Municipal de procéder à la désignation des nouveaux délégués de la commune de Geishouse au sein du syndicat précité,

Considérant qu'il y a lieu, s'agissant des syndicats mixtes ouverts, de se reporter à leurs statuts, lesquels fixent les modalités de représentations de leurs membres,

Considérant qu'en vertu de l'article n° 5.1 des statuts du syndicat mixte de la Thur, la commune de Geishouse dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Sur le rapport de M. le Maire, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du syndicat mixte de la Thur.

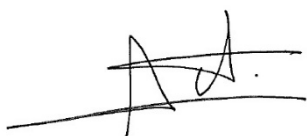
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, soit 9 voix :

- **A désigné M. Marc MAURER, en qualité de délégué titulaire et Emmanuel FIEG, en qualité de délégué suppléant au Syndicat mixte de la Thur Amont.**

La séance est levée à 19h11.

TOUTES LES ANNEXES SONT DISPONIBLES EN MAIRIE

Le Maire,
Lucie SCHMIDT



Le secrétaire de séance,
Hélène ZUSSY

